

## Introduction

La visite de certification de la Haute Autorité de Santé V2014 a rappelé l'obligation de réaliser des EPP sur le circuit du médicament. Le rangement et le stockage des médicaments pouvant être à l'origine d'erreurs médicamenteuses, la pharmacie du CH a décidé d'évaluer cette étape charnière.

## Objectif

Evaluer mensuellement la tenue des armoires à pharmacie dans les services de soins passés au système plein-vide (PV).

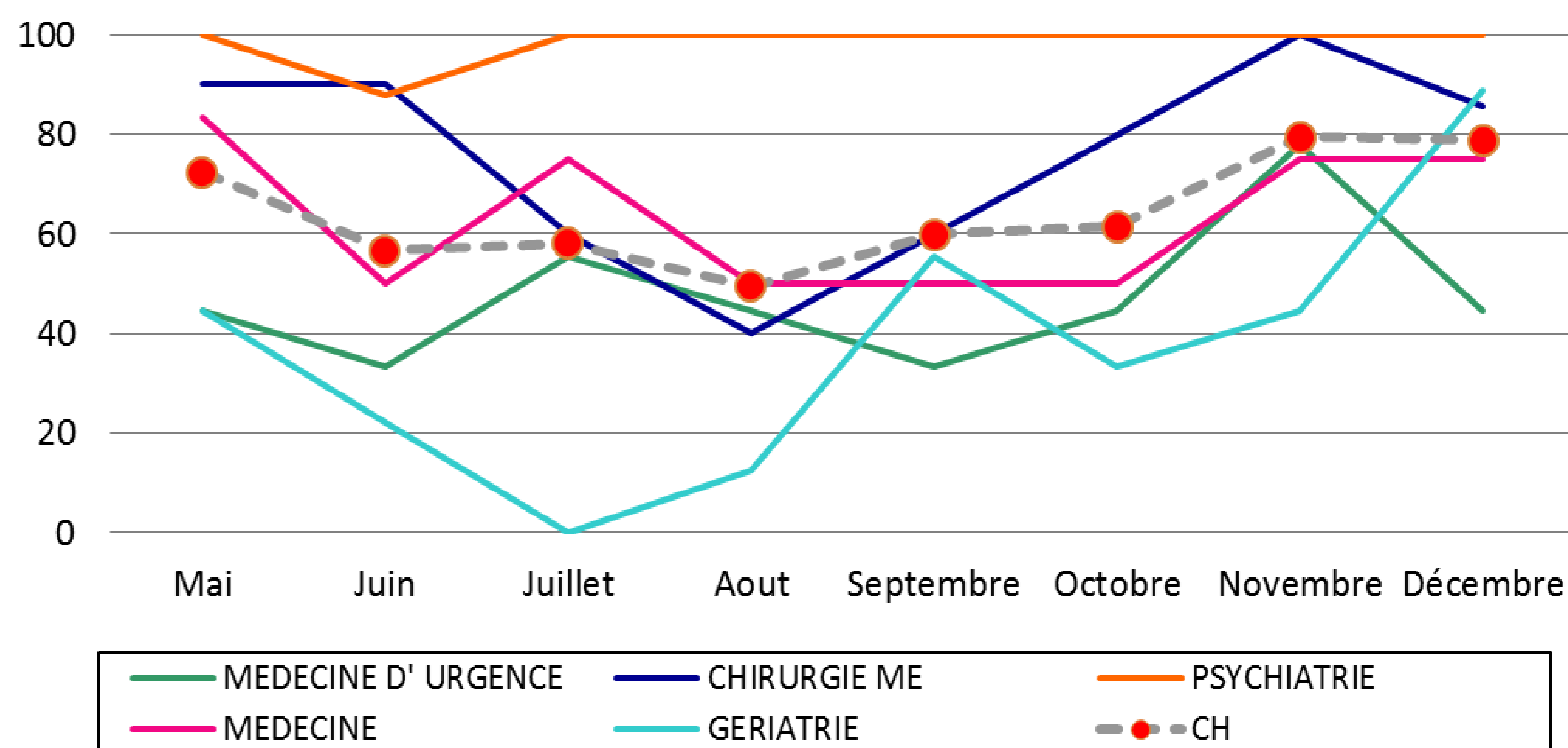
## Matériel et méthodes

Depuis mai 2015 les préparateurs passent chaque mois dans les services dont ils sont référents réaliser l'audit. Les services où le PV n'a pas encore été mis en place ne sont pas examinés. Les questionnaires sont analysés par la pharmacie et les résultats sont restitués mensuellement à l'ensemble des cadres de santé et des médecins par mail sous forme d'un tableau général.

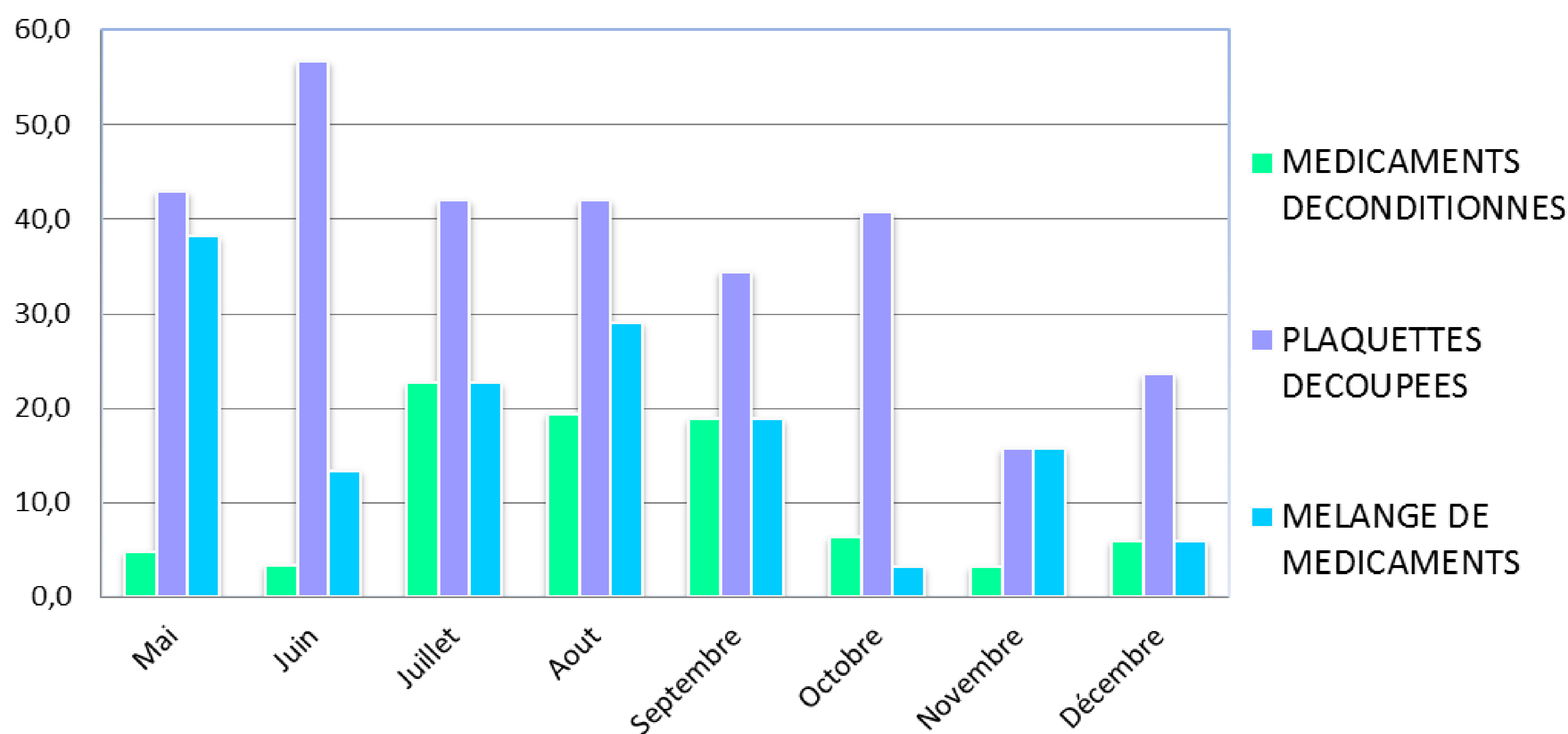
## Résultats

34 services évalués

### TAUX DE CONFORMITE POUR LE CH ET PAR PÔLE



### TAUX DE NON-CONFORMITES POUR LE CH



Seuls les services présentant la note maximale de 3 sont considérés comme conformes. Si un préparateur ne peut se rendre dans un service, la note de 3 lui est attribuée

Inspiré du questionnaire de Y.Bezie

TAUX DE CONFORMITE :

La non-conformité la plus souvent retrouvée est la découpe de blister (37,2% en moyenne) liée à l'impact de la distribution par pilulier, suivie du mélange de médicaments (18,3%) et du déconditionnement (10,5%)

## Conclusion

Cette EPP souligne la nécessité de réexpliquer les bonnes pratiques de rangement et d'utilisation des médicaments dans les armoires afin d'éviter les erreurs médicamenteuses. Dans ce but un guide de recommandations est en cours de rédaction. Les services non évalués passent progressivement au PV, ce qui permettra d'affiner l'EPP et de comparer plus justement les résultats des différents pôles.